

Quel sera le rythme de notre augmentation future en population, nul ne se risquerait à la prédire, mais vous avez peut-être lu, comme moi, que l'autre jour, à Londres, monsieur Drew aurait affirmé que notre pays pourrait faire vivre confortablement 100 millions d'habitants. Je ne suis pas toujours du même avis que monsieur Drew mais rien que je connaisse ne me justifierait de discuter cette appréciation optimiste du potentiel ultime de notre pays.

Un mot maintenant de nos institutions. Les textes essentiels de notre constitution écrite n'ont pas beaucoup changé, sauf peut-être par le statut de Westminster en 1931 et par l'abolition l'an dernier des appels à un tribunal siégeant en dehors de chez-nous et présidé par des juristes autres que des sujets canadiens pour régler en dernier ressort les litiges canadiens.

Mais dans leur application il y a eu des changements importants et le statut de Westminster et la loi abolissant l'appel au conseil privé en sont la conséquence, autant que l'expression. Nous avons affirmé et affermi notre position comme nation souveraine; maîtres nous-mêmes de nos destinées, tant dans nos relations internationales que dans la conduite de nos affaires domestiques, il nous reste encore à repatrier la procédure pour faire ici et nous-mêmes les amendements à nos textes constitutionnels que les circonstances pourront, de temps à autre, rendre nécessaires ou avantageux. Nous y travaillons avec les représentants des gouvernements provinciaux et nous le faisons dans un esprit aussi sincèrement patriotique que celui qui animait nos ancêtres lorsqu'ils ont rédigé l'Acte Constitutionnel de 1867.

Une autre différence entre la situation d'aujourd'hui et celle d'il y a cinquante ans, moins évidente peut-être mais qui ne m'en paraît pas moins réelle, c'est la fierté de nos gens de leur citoyenneté canadienne et leur acceptation, beaucoup plus générale et beaucoup plus cordiale que jamais auparavant, du fait historique qu'ils doivent la partager avec tous les habitants de notre pays, sans faire de réserve à cause des différences d'origine, de langue, de religion ou de tradition culturelle auxquelles chacun s'honore de rester fidèlement attaché.

Tout cela n'est qu'une esquisse à grands traits mais suffit, je crois, pour justifier, quant aux aspects de la réalité canadienne qui dépendent de notre situation intérieure, la satisfaction et la fierté que nous éprouvons d'être les canadiens de 1950.

Mais voyons un peu maintenant comment ces aspects de la réalité canadienne sont affectés par nos relations avec les autres pays du monde.

Ce n'est rien exagérer que de dire que le monde d'aujourd'hui présente un spectacle effarant. Cette division profonde de l'humanité en deux camps, deux idéologies, nous accule à des problèmes qui, sans être nouveaux en espèce, sont pour nous d'une gravité que notre pays n'avait pas encore connue.

Par nos origines, nos traditions, notre histoire, notre culture, nos croyances religieuses et morales, nous appartenons au groupe des nations qui ont développé et se sont nourries de la civilisation chrétienne dont, depuis des siècles et jusqu'à récemment, l'Europe occidentale constituait, pour ainsi dire, le centre de gravité. Notre jeune pays avait tout naturellement l'habitude de regarder vers l'est. Toutefois, les deux grandes guerres de 1914 et 1939 ont eu pour résultat d'appauvrir sensiblement l'Europe, de renverser son équilibre, de modifier même sa géographie.